

En 2021, deuxième année de l'épidémie de Covid-19, les prestations de protection sociale continuent de croître en Europe. En France, elles croissent de 2,4 % (contre +3,0 % en moyenne dans l'Union européenne à 27 [UE-27]), après une hausse exceptionnelle de 6,9 % en 2020 (contre +8,3 % en moyenne dans l'UE-27). Elles atteignent 834 milliards d'euros en 2021, ce qui représente en moyenne 12 350 euros par habitant en France.

Cette hausse des prestations sociales s'inscrit dans un contexte contrasté. Le début de l'année 2021 est encore fortement marqué par la crise sanitaire, mais l'assouplissement progressif des restrictions sanitaires permet un fort rebond économique. Ainsi, le risque maladie avec la vaccination, l'intensification des campagnes de dépistage du Covid-19 et, plus largement, la reprise des soins médicaux non urgents, prend le relais des dispositifs exceptionnels, en particulier du chômage partiel, comme moteur de la hausse des prestations de protection sociale en France comme en Europe. Dans le sillage de la reprise économique, une inflation élevée apparaît dès la fin 2021, qui occasionne la mise en place de nouveaux dispositifs exceptionnels (indemnité inflation et chèque énergie exceptionnel) en France.

En parallèle, les ressources de la protection sociale augmentent (+5,2 %) sous l'effet de la forte augmentation des cotisations sociales et des impôts et taxes affectés provoquée par le rebond de l'activité économique. Au total, le déficit de la protection sociale s'améliore en France pour s'établir à 18 milliards d'euros en 2021, après avoir atteint un record de 49 milliards d'euros en 2020. Néanmoins, ce déficit ne reflète qu'en partie l'ampleur du choc absorbé par les administrations publiques (financement des dispositifs exceptionnels comme le chômage partiel ou l'indemnité inflation), dont le déficit total atteint 163 milliards d'euros en 2021, soit 6,5 % du PIB.

### Après une croissance historiquement élevée en 2020, les prestations sociales augmentent de nouveau en 2021 en France et en Europe

En 2020 et 2021, les **systèmes de protection sociale**<sup>1</sup> jouent un rôle majeur pour contenir les effets de la crise déclenchée par l'épidémie de Covid-19 **en France et en Europe**.

En 2020, les mesures de restriction sanitaire (confinements, couvre-feux, fermetures de commerces, etc.) destinées à ralentir la propagation de l'épidémie conduisent à une chute de l'activité économique (fiche Contexte de l'année 2021). Les dispositifs de chômage partiel

mis en œuvre par tous les pays européens pour préserver l'emploi et stabiliser les revenus des ménages contribuent à une forte croissance des **prestations de protection sociale**.

En 2021, le déploiement des campagnes de vaccination pour contenir l'épidémie et la levée progressive des restrictions sanitaires permettent une reprise de l'activité économique (en France, le **produit intérieur brut** [PIB] progresse de 6,8 % en 2021).

Le financement de la vaccination<sup>2</sup>, l'intensification des campagnes de dépistage du Covid-19 et, plus largement, la reprise des soins médicaux non urgents qui avaient été limités pendant le confinement, prend ainsi le relais du chômage

<sup>1</sup> Dans cet ouvrage, les mots en rouge sont définis dans le glossaire en annexe 4.

<sup>2</sup> La campagne de vaccination en ville représente une dépense estimée à 3,8 milliards d'euros en France (comprenant l'achat des vaccins et la prise en charge des injections [Arnaud, et al., 2022]).

partiel comme moteur de la hausse des prestations de protection sociale, en France comme en Europe (*graphique 1*).

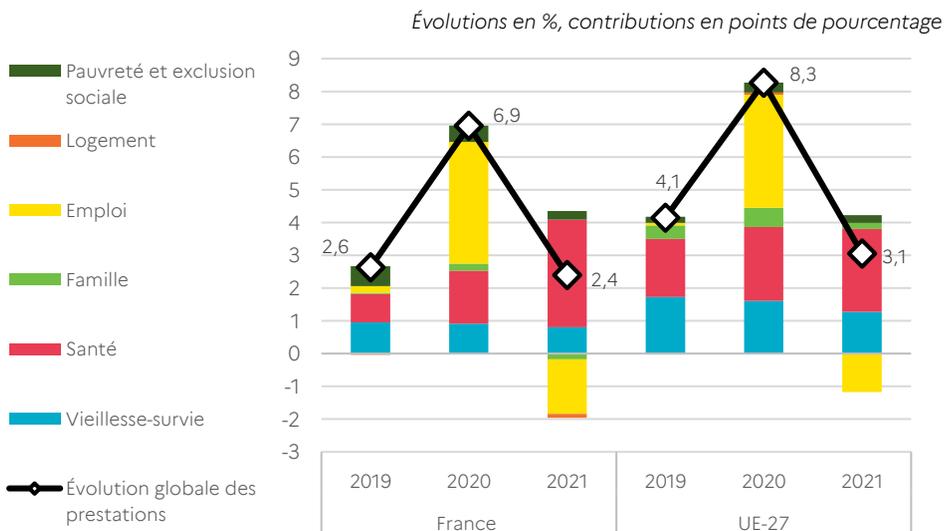
Au final, les prestations continuent de croître en 2021, mais à un rythme beaucoup moins soutenu : elles augmentent de 2,4 % **en France** en 2021 après une hausse de 6,9 % en 2020, tandis qu'en moyenne, dans l'**Union européenne à 27** (UE-27), les prestations sont en hausse de 3,1 % après une augmentation de 8,3 % en 2020 (*graphique 1*). En France, les prestations de protection sociale atteignent 833,8 milliards d'euros en 2021 (*tableau 1*).

Dans le sillage de la reprise économique engagée en 2021, une inflation élevée et persistante apparaît **en France et en Europe** à partir du deuxième semestre 2021 (Insee, 2021 et 2022).

Dès le mois d'août, dans l'UE-27, le taux d'inflation en glissement annuel<sup>1</sup>, dépasse les 3 %. L'augmentation des prix varie significativement entre les pays de l'Union. **La France** affiche l'un des taux d'inflation les plus faibles d'Europe, avec un maximum de 3,4 % atteint en décembre 2021, loin derrière l'Allemagne (5,7 %), l'Espagne (6,6 %) et les Pays-Bas (6,4 %).

Cette inflation remobilise fortement la protection sociale dès la fin de l'année 2021 avec, **en France**, la mise en place d'une indemnité inflation (*voir ci-dessous*). Dans tous les pays d'Europe, des dispositifs pour protéger les citoyens de l'inflation voient le jour. Ils constitueront sûrement un facteur de croissance important des dépenses de protection sociale en 2022.

**Graphique 1** Prestations de protection sociale en France et en Europe : évolution entre 2019 et 2021 et contributions des différents risques sociaux



**Lecture >** En 2021, en France, le risque vieillesse-survie contribue pour 0,8 point à la croissance de l'ensemble des prestations de protection sociale, qui s'établit à 2,4 %. Dans l'UE-27, le risque vieillesse-survie contribue pour 1,3 point à la croissance de l'ensemble des prestations, qui s'établit à 3,1 %.

**Source >** Eurostat, Sespros ; DREES, comptes de la protection sociale (CPS).

<sup>1</sup> Mesuré comme le taux de change annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH).

**Tableau 1** Les prestations de protection sociale en France de 2019 à 2021

Niveaux en milliards d'euros, évolutions en %

	Niveaux			Évolutions	
	2019	2020	2021	2020/2019	2021/2020
<b>Santé</b>	<b>267,4</b>	<b>279,7</b>	<b>306,5</b>	<b>4,6</b>	<b>9,6</b>
Maladie	218,2	229,2	255,6	5,0	11,5
Invalidité	42,4	44,0	44,4	3,7	1,0
AT-MP	6,7	6,5	6,5	-3,8	-0,1
<b>Vieillesse-survie</b>	<b>346,6</b>	<b>353,5</b>	<b>360,1</b>	<b>2,0</b>	<b>1,8</b>
Vieillesse	307,3	314,3	320,4	2,3	1,9
Survie	39,3	39,3	39,7	0,0	1,0
<b>Famille</b>	<b>55,6</b>	<b>57,3</b>	<b>55,9</b>	<b>3,0</b>	<b>-2,4</b>
<b>Emploi</b>	<b>46,2</b>	<b>74,4</b>	<b>60,9</b>	<b>61,2</b>	<b>-18,2</b>
Chômage	41,1	69,3	54,5	68,6	-21,3
Insertion et réinsertion professionnelle	5,1	5,1	6,3	1,1	23,7
<b>Logement</b>	<b>16,9</b>	<b>16,8</b>	<b>15,8</b>	<b>-0,3</b>	<b>-5,7</b>
<b>Pauvreté-exclusion sociale</b>	<b>28,7</b>	<b>32,5</b>	<b>34,7</b>	<b>13,2</b>	<b>6,7</b>
<b>Ensemble des prestations</b>	<b>761,4</b>	<b>814,3</b>	<b>833,8</b>	<b>6,9</b>	<b>2,4</b>

AT-MP : accidents du travail-maladies professionnelles.

**Lecture** > En 2021, les prestations relatives au risque vieillesse-survie s'élèvent à 360,1 milliards d'euros, en hausse de 1,8 % par rapport à 2020.

**Source** > DREES, Comptes de la protection sociale (CPS).

### Les prestations du risque emploi reculent fortement en 2021

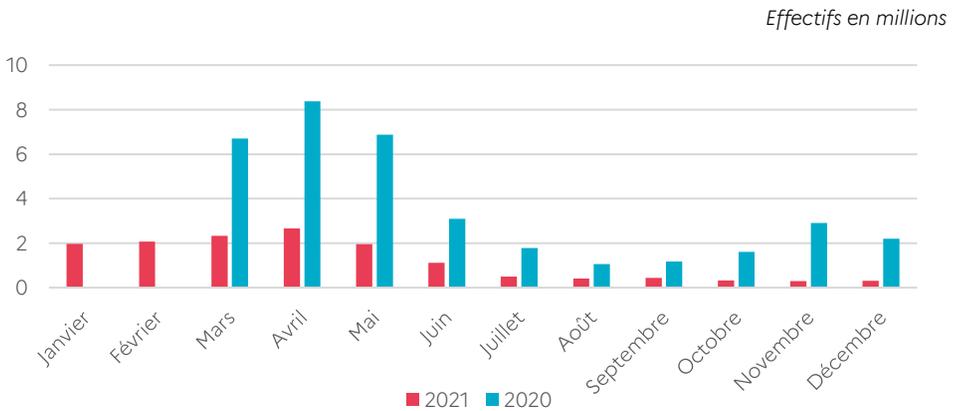
Tout au long de la crise, la préservation de l'emploi est l'enjeu économique majeur et mobilise fortement les systèmes de protection sociale. En 2020, **tous les pays européens** recourent au chômage partiel. En 2021, le chômage partiel se maintient, mais à des niveaux très inférieurs à ceux observés en 2020, avec par exemple près de 10 % des actifs concernés en France et en Italie au printemps (OCDE, 2022), quand ils étaient entre 20 % et 30 % en avril 2020 (Marc, et al., 2021). En France, le nombre de bénéficiaires en 2021 n'excède pas 3 millions de façon ponctuelle quand, en 2020, jusqu'à 8 millions de personnes étaient couvertes par le dispositif d'activité partielle (graphique 2).

En conséquence, les prestations du **risque emploi** baissent fortement en 2021 **en France**

(-18,2 %) [fiche 11], sous l'effet de la chute des montants d'indemnisation du chômage partiel (-60,2 %). Les prestations versées au titre du chômage sont aussi en baisse sous les effets combinés de l'amélioration de la situation économique, mais aussi de la fin des prolongations des droits des demandeurs d'emploi à partir de juin 2021. Sur l'année, les prestations du risque emploi restent néanmoins bien plus élevées qu'avant la crise sanitaire (60,9 milliards d'euros en 2021, contre 46,2 milliards d'euros en 2019).

La même tendance s'observe dans les pays de **l'UE-27** (fiche 20) : la forte augmentation des dépenses liées au risque emploi en 2020 (+77 %) est suivie d'un recul en 2021 (-16 %), avec la réduction progressive des dépenses liées au chômage partiel. Les prestations emploi se maintiennent toutefois à un niveau très élevé, largement supérieur à celui de 2019.

**Graphique 2** Nombre de salariés en chômage partiel en France au cours des années 2021 et 2020



**Lecture >** En mars 2021, 2,3 millions de salariés sont placés en chômage partiel, contre 6,7 millions de salariés sur la même période en 2020.

**Source >** Demandes d'indemnisation SI APART ; enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.

**Les prestations maladie augmentent fortement, portées par la lutte contre le Covid-19 et le redémarrage des soins**

En 2021, les prestations du **risque maladie** accélèrent fortement **en France** (+11,5 % après +5,0 % en 2020) pour atteindre 255,6 milliards d'euros (fiche 7). Cette accélération provient du renforcement de la campagne de dépistage du Covid-19, ainsi que du démarrage de la campagne de vaccination. À ces deux effets directement liés à la lutte contre l'épidémie s'ajoute un redémarrage des soins en ville et des soins hospitaliers. En 2020, le déclenchement de l'épidémie de Covid-19 a entraîné des restrictions sanitaires qui ont également touché le secteur des soins, avec une déprogrammation de soins non urgents à l'hôpital et un recul de l'activité en ville. Un redémarrage s'opère en 2021 avec la levée de ces restrictions, entraînant une nette augmentation de la prise en charge des soins délivrés en ville et à l'hôpital.

Par ailleurs, les biens médicaux bénéficient, en 2021, de la montée en charge du dispositif des mesures du 100 % santé.

Enfin, les prestations médico-sociales progressent également en 2021 en raison des

hausse des rémunérations (notamment dans les Ehpad) accordées dans le cadre des mesures du Ségur de la santé.

**Dans d'autres pays d'Europe**, les prestations du risque maladie sont également tirées par les dépenses supplémentaires et par les mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire (fiche 16). Plusieurs d'entre eux enregistrent même une croissance des dépenses de santé supérieure à celle observée en France en 2020 ou en 2021 ; c'est le cas de la Lettonie (+37,9 %), la Croatie (+15,2 %) ou la Slovénie (+14,5 %), pour une moyenne de +7,8 % pour les pays de l'UE-27.

**La réforme des allocations logement induit une baisse historique des prestations liées au logement en 2021**

Les prestations du **risque logement** diminuent **en France** de 5,7 % en 2021, après trois ans de baisses consécutives (-5,5 % en 2018, -1,8 % en 2019 et -0,3 % en 2020) [fiche 12]. Ce recul, l'un des plus importants depuis 1959, première année disponible dans les comptes de la protection sociale, est principalement lié à la mise en œuvre, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, d'une réforme des aides au logement. Cette réforme, dont la mise



en œuvre a été reportée à la suite du déclenchement de la crise sanitaire, vise à prendre en compte, sur une période de référence plus récente qu'auparavant et à un rythme plus fréquent, les ressources des bénéficiaires pour le calcul des droits. Des mesures d'accompagnement de la réforme à destination de certains bénéficiaires (chômeurs, retraités, étudiants salariés) atténuent ses effets mais ne limitent que marginalement la baisse des prestations.

**En Europe** comme en France, le risque logement est particulièrement atone au cours de ces dernières années (fiche 21). Entre 2010 et 2019, il progresse seulement de 0,9 % dans l'UE-27. Comme la France, plusieurs pays voient leurs dépenses au titre du risque logement diminuer en 2021 (Autriche, Portugal, Hongrie), dans un contexte de faible augmentation des prestations dans l'UE-27 (+0,7 %). Néanmoins, l'année 2020 a été particulièrement dynamique pour de nombreux pays (+4,9 % dans l'UE-27), qui ont utilisé les prestations de logement pour protéger les citoyens face aux pertes de revenus liées à la crise sanitaire.

### Les prestations liées à l'invalidité, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles sont stables en 2021

L'année 2021 est marquée par la création de la 5<sup>e</sup> branche de la Sécurité sociale dédiée à l'autonomie, dont la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) assure la gestion des principales prestations du **risque invalidité** (fiche 8). Les prestations augmentent de 1,0 %. La hausse tendancielle du nombre de bénéficiaires, ainsi que l'augmentation des coûts des services fournis par les établissements médico-sociaux (hausse des rémunérations dans le cadre du Ségur de la santé, surcoûts liés au Covid-19, etc.), expliquent l'augmentation de ces prestations.

Les prestations versées au titre des **accidents du travail et maladies professionnelles** (AT-MP) sont

quasiment stables en 2021 (-0,1 %). Le début de l'année 2021 est encore marqué par un faible nombre d'accidents du travail, après la chute en 2020, liée à la réduction de l'activité et au recours massif au télétravail (notamment durant les périodes de confinement).

**En Europe**, la croissance des dépenses pour le risque invalidité<sup>1</sup> est supérieure à ce que l'on observe en France : +4,4 % en 2020 et +4,2 % en 2021 dans les pays de l'UE-27 (fiche 17). Ce dynamisme des prestations s'explique en grande partie par un ensemble d'aides exceptionnelles, en raison de la crise sanitaire, à destination des personnes handicapées ou de leurs familles (pays de l'Europe centrale et orientale), voire des congés spécifiques pour les parents d'enfants en situation de handicap pour la garde de ceux-ci, comme en Pologne.

### Les prestations familiales retrouvent leur niveau d'avant crise à la suite de la fin des mesures exceptionnelles

Les prestations du **risque famille** diminuent de 2,4 % **en France** à la suite d'une hausse de 3,0 % en 2020 (fiche 10). La fin des mesures exceptionnelles mises en place durant la crise à destination des familles (chômage partiel pour la garde d'enfant, majoration de l'allocation de rentrée scolaire) explique cette baisse.

Au sein des prestations sociales du risque famille, le retour à une activité professionnelle habituelle pour les parents, la réouverture des crèches ainsi que la reprise d'activité des assistantes maternelles font rebondir la composante « garde d'enfant » de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) [+7,3 % en 2021 après -7,1 % en 2020] ainsi que l'accueil des jeunes enfants en crèche (+8,8 % en 2021 après -9,3 % en 2020).

**En Europe**, les prestations famille diminuent également dans de nombreux pays (Pologne, Luxembourg, Tchéquie, Autriche, Portugal) [fiche 19]. Pour la majorité des pays cités, cette baisse traduit, à l'instar de la France, l'arrêt ou la

<sup>1</sup> Les comptes de la protection sociale en France et le Sespros décrivent les prestations d'invalidité différemment : au sens du Sespros, elles contiennent

à la fois les risques « invalidité », et les risques « accidents du travail-maladies professionnelles » des comptes de la protection sociale français.



réduction des dispositifs exceptionnels mis en œuvre pendant la crise sanitaire, malgré une reprise des services d'accueil du jeune enfant partiellement fermés. Les prestations famille augmentent toutefois significativement dans certains pays d'Europe en 2021, comme en Lettonie où une prime exceptionnelle de 500 euros par enfant est versée à tous les parents cette année-là.

### Les prestations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale progressent à la suite de la mise en place fin 2021 de dispositifs de protection contre les effets de l'inflation

**En France**, les prestations du **risque pauvreté et exclusion sociale** augmentent de 6,8 % en 2021 (fiche 13). Cette hausse intervient malgré l'extinction des aides exceptionnelles accordées en 2020 et le redémarrage de l'activité qui modère le recours aux principaux dispositifs de lutte contre la pauvreté (RSA et prime d'activité notamment).

La croissance des prestations du risque pauvreté et exclusion sociale est portée par l'instauration, fin 2021, d'une indemnité inflation qui est le principal contributeur de cette hausse<sup>1</sup>. Cette aide est mise en place dans un contexte de hausse importante des prix (notamment des prix de l'énergie) en fin d'année. D'un montant de 100 euros, elle s'adresse aux personnes ayant un revenu inférieur à 2 000 euros nets. D'un coût total estimé à 3,8 milliards d'euros, l'indemnité inflation de 2021 touche ainsi un public de bénéficiaires beaucoup plus large que celui concerné par l'aide exceptionnelle de solidarité de 2020 versée aux familles les plus modestes (pour un coût de 2 milliards d'euros) et plus généralement que celui concerné par les principales prestations de solidarité (minima sociaux, prime d'activité, aides au logement).

Un chèque énergie exceptionnel de 100 euros, versé en décembre 2021, s'ajoute à ces mesures

exceptionnelles et contribue également à la croissance des prestations du risque en 2021.

**En Europe**, la plupart des pays ont ponctuellement augmenté le montant des prestations sociales en 2020 ou en 2021 pour répondre aux enjeux de la crise sanitaire (fiche 22). Ces mesures de soutien aux personnes fragilisées par la crise, hétérogènes tant par leur nature que par leur montant, tendent à se réduire partout en Europe en 2021, au profit de nouvelles mesures pour faire face à l'inflation.

Mais il semble que la plupart des pays européens introduisent plus tardivement que la France des aides destinées à lutter contre l'inflation. Ces aides interviennent bien souvent à compter de l'année 2022 (notamment en Allemagne).

La croissance des dépenses pour le risque pauvreté-exclusion sociale est par ailleurs particulièrement soutenue dans deux pays de l'UE-14 : l'Italie et l'Espagne (croissances supérieures à 20 % dans ces deux pays). L'Espagne et l'Italie se sont dotées, ces deux dernières années, d'une prestation de revenu minimum au niveau national, à l'instar du revenu de solidarité active (RSA) pour la France. Ils sont encore dans un processus de montée en charge de ces dispositifs.

### Moins sensibles aux effets conjoncturels, les prestations du risque vieillesse-survie conservent leur évolution tendancielle

Le risque vieillesse-survie, principal poste des dépenses de protection sociale **en France et Europe**, ne présente pas d'évolution exceptionnelle des dépenses du fait de la crise.

**En France**, la croissance pour les années 2020 et 2021 est ainsi similaire à la tendance observée sur la dernière décennie : la croissance était de +2,6 % en moyenne par an entre 2009 et 2019 ; les prestations progressent de 1,8 % en 2020 et de 2,0 % en 2021 (fiche 9).

<sup>1</sup> Bien que le versement effectif de l'indemnité inflation soit intervenu début 2022 pour la plupart des bénéficiaires, la prestation est enregistrée dans les comptes de la protection sociale dès 2021 (date

de la mise en application officielle de la mesure), conformément au principe d'enregistrement en droits constatés.

**Quelques pays de l'est de l'Europe** connaissent toutefois une croissance plus forte des prestations pour ce risque, comme la Hongrie, la Lituanie, la Bulgarie et la Lettonie (supérieure à 10 % en 2020 ou en 2021), du fait de mesures de soutien à destination des retraités pendant la crise sanitaire et également de mécanismes de revalorisation des pensions dans ces pays (le niveau des pensions y est historiquement bas) [fiche 18].

### **En 2021, en France, les prestations sociales représentent en moyenne 12 350 euros par an et par habitant**

Au total, **en France**, le montant moyen de prestations sociales représente 12 350 euros par habitant<sup>1</sup> en 2021 après 12 050 euros en 2020 (*graphique 3*).

Les prestations du risque vieillesse-survie restent la première composante avec, en moyenne, 5 300 euros par habitant en 2021 (soit 43 % du total).

Du fait de la crise économique, la part des prestations versées au titre du risque emploi représente 7 % du total des prestations versées, un niveau bien inférieur à celui atteint en 2020 (10 %) mais toujours plus élevé qu'avant la crise (6 % en 2019). Elles s'élèvent ainsi à 900 euros en moyenne par habitant en 2021.

Les prestations liées au risque santé s'élèvent, quant à elles, à 4 550 euros en moyenne par habitant, soit 37 % du total des prestations versées (après 35 % en 2020).

En France, les prestations de protection sociale sont plus élevées qu'en moyenne dans **l'UE-27** (10 150 euros en parité de pouvoir d'achat [PPA]<sup>2</sup> par habitant en 2021), mais inférieures à d'autres pays tels que l'Autriche, l'Allemagne, le Danemark, et similaires à celles versées en Finlande et en Suède. La structure des prestations est identique en France et en moyenne dans l'UE-27 : environ 80 % du total des prestations sont versées au titre des risques vieillesse-survie et santé.

Cet indicateur de montant moyen par habitant ne reflète pas les sommes effectivement perçues par les ménages. Elles dépendent des caractéristiques spécifiques de chaque ménage (notamment de sa composition familiale ou du fait d'être actif ou retraité), mais aussi de ses ressources. Ainsi, en France, les prestations contributives comme les pensions de retraite et invalidité, croissent avec le niveau de vie, de 190 euros par mois en moyenne pour les 10 % des ménages les plus modestes à 1 570 euros pour les 10 % les plus aisés. Inversement, les autres prestations sociales décroissent de 620 euros en moyenne par mois pour les 10 % des ménages ayant le niveau de vie le plus faible à 60 euros par mois en moyenne pour les 10 % les plus aisés (fiche 2).

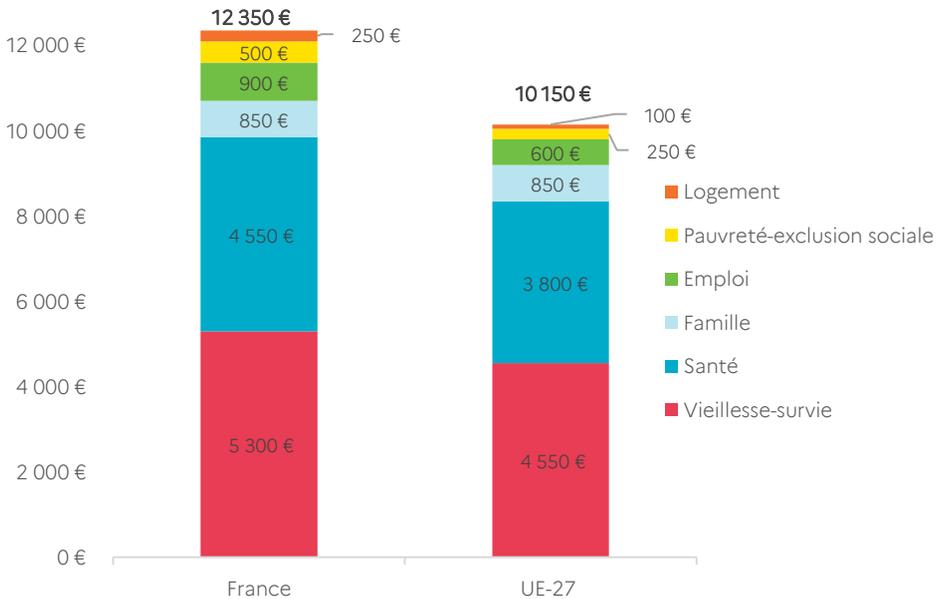
<sup>1</sup> Cet indicateur rapporte les prestations versées globalement par le système de protection sociale français au nombre de personnes résidant en France au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2021, soit 67 626 milliers. Il ne tient pas compte des prestations versées à des non-résidents (par exemple à des retraités ayant cotisé en France mais résidant à l'étranger) ou, à l'inverse, des prestations versées par des systèmes de protection sociale étrangers à des personnes résidant en France (par exemple, un

retraité résidant en France et touchant une pension d'un autre pays).

<sup>2</sup> Les PPA permettent de neutraliser les différences de prix propres à chaque pays et utilisent ici la France comme pays de référence, de telle sorte que chaque euro corresponde à un « euro français ». Elles proviennent des données d'Eurostat sur les indices de niveaux des prix, calculés sur la base de la dépense de consommation finale des ménages.

### Graphique 3 Structure des prestations sociales par risque et montants annuels moyens par habitant en France et en Europe, en 2021

Montants moyens en euros et en parité de pouvoir d'achat pour l'UE-27 (base 1 = France)



**Lecture >** En 2021, en France, le montant moyen de prestations sociales par habitant s'élève à 12 350 euros. Le montant moyen versé par habitant au titre du risque vieillesse-survie représente 5 300 euros (soit 43 % du total des prestations). Dans l'UE-27, le montant moyen de prestations sociales par habitant en parité de pouvoir d'achat (PPA) est de 10 150 euros et le montant moyen versé par habitant en PPA au titre du risque vieillesse-survie est de 4 550 euros (soit 45 % du total des prestations).

**Source >** Eurostat, Sespros ; DREES, CPS ; Insee, bilan démographique 2021 ; Eurostat, estimations de population.

#### En 2021, le redémarrage de l'activité entraîne le rebond des ressources du système de protection sociale en France

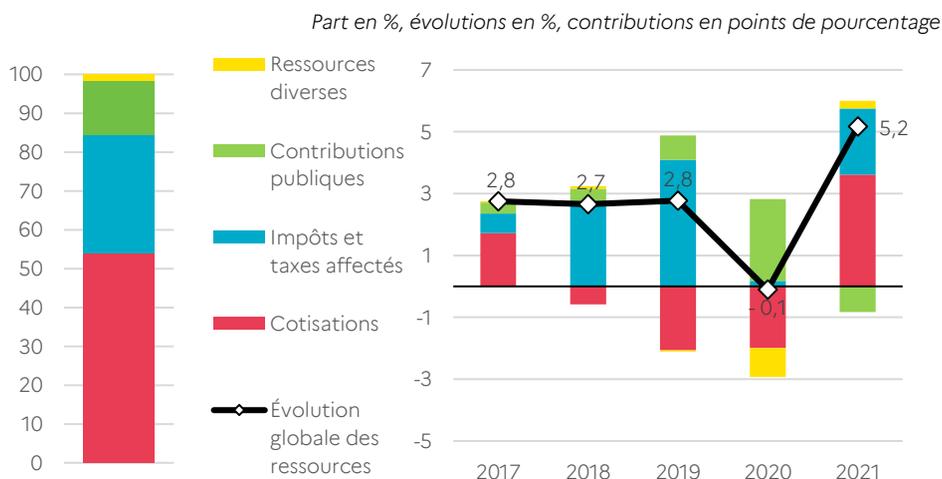
En 2021, les ressources de la protection sociale augmentent de 5,2 % (graphique 4) en France. Cette nette hausse s'explique par la forte augmentation des cotisations sociales et des impôts et taxes affectés (Itaf) provoquée par le rebond de l'activité.

En 2021, les cotisations sociales, principale ressource du système de protection sociale (54 % du total des ressources) s'élèvent à 467 milliards d'euros (fiche 4). Le rebond de la masse salariale

du secteur privé (+9,0 % après -5,7 % en 2020) en lien avec la reprise économique entraîne une forte hausse des cotisations sociales de 6,8 % (après -3,6 %).

Par ailleurs, après avoir monté en flèche du fait de la crise, le non-recouvrement des cotisations diminue en 2021. Bien qu'il reste à un niveau élevé, il bénéficie aussi du redémarrage de l'activité. Le non-recouvrement étant comptabilisé dans les comptes de la protection sociale comme une ressource négative (au sein des ressources diverses) [fiche 6, annexe 6], il pèse fortement sur les ressources en 2020, puis contribue à leur rebond en 2021.

**Graphique 4** Ressources de la protection sociale en France : structure 2021, évolutions entre 2017 et 2021 et contributions des différentes composantes



**Note >** Les transferts internes aux régimes de protection sociale sont exclus des ressources.

**Lecture >** En 2021, les impôts et taxes affectés à la protection sociale représentent 30,4 % des ressources et contribuent pour 2,1 points à leur croissance, qui s'établit à 5,2 %. À l'inverse, les contributions publiques, qui représentent 14 % des ressources, contribuent négativement l'évolution des ressources, pour -0,8 point.

**Source >** DREES, CPS.

Les Itaf augmentent, quant à eux, de 7,2 % en 2021 (fiche 5). Cette hausse provient pour partie de celle de la contribution sociale généralisée (CSG) [+4,7 %], principale composante des Itaf. L'effet du rebond de la masse salariale sur la CSG portant sur les revenus d'activité compense la baisse des recettes de la CSG sur les revenus de remplacement (retraites, indemnités journalières, chômage partiel, etc.). Deuxième composante des Itaf, les recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) augmentent de 19,4 % en 2021, à la suite de la reprise de la consommation des ménages mais aussi en raison de l'affectation d'une plus grande part des recettes de TVA au financement de la protection sociale, notamment en lien avec la compensation des dons de vaccins et le financement européen du plan d'investissement.

En revanche, les **contributions publiques** baissent (-5,4 %) [fiche 6], principalement sous l'effet de la fin progressive des mesures exceptionnelles (notamment le dispositif du chômage partiel) financées par l'État durant la crise sanitaire.

**En France, le solde de la protection sociale s'améliore en 2021, mais reste fortement déficitaire**

En 2021, l'amélioration progressive de la situation économique et sanitaire fait ainsi rebondir les ressources (+5,2 % après -0,1 % en 2020) et freine les dépenses de la protection sociale (+1,2 % après +7,7 % en 2020). Celles-ci restent cependant à un niveau nettement supérieur à celui observé au niveau avant crise. Au global, avec 864 milliards d'euros en ressources et 882 milliards d'euros en emplois, le **solde de la protection sociale** reste fortement déficitaire, de 18 milliards d'euros en 2021 (tableau 2). Après le déficit record de 2020 (49 milliards d'euros) engendré par la crise sanitaire, le solde de la protection sociale s'améliore mais reste dégradé.

Compte tenu des conventions comptables des CPS (annexe 1), le solde de la protection sociale ne reflète qu'en partie l'ampleur du choc absorbé par les administrations publiques durant la crise. En particulier, le financement massif par l'État des dispositifs exceptionnels, comme le chômage partiel ou l'indemnité

inflation, est sans effet sur le solde. Seul le cadre central des comptes nationaux fournit une vision globale de l'effet de la crise sur les finances publiques : en 2021, le déficit public s'améliore sous l'effet, notamment, du rebond de l'activité économique, mais il reste affecté

par la crise sanitaire. Après un déficit record de 208 milliards d'euros en 2020, il s'établit à 163 milliards d'euros en 2021, soit 6,5 % du PIB (graphique 5). ■

**Tableau 2** Emplois, ressources et solde de la protection sociale en France

Niveaux en milliards d'euros, évolutions en %

	Niveaux	Évolutions	
	2021	2020/2019	2021/2020
<b>Emplois</b>	<b>882,4</b>	<b>7,7</b>	<b>1,2</b>
Prestations sociales	833,8	6,9	2,4
Emplois divers	48,5	20,0	-15,3
<b>Ressources</b>	<b>864,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>5,2</b>
Cotisations sociales	467,0	-3,6	6,8
Impôts et taxes affectés	262,4	0,6	7,2
Contributions publiques	120,8	20,6	-5,4
Ressources diverses	14,1	-38,9	16,5
<b>Solde</b>	<b>-18,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Note** > Les emplois et les ressources sont présentés ici hors transferts internes aux régimes de protection sociale.

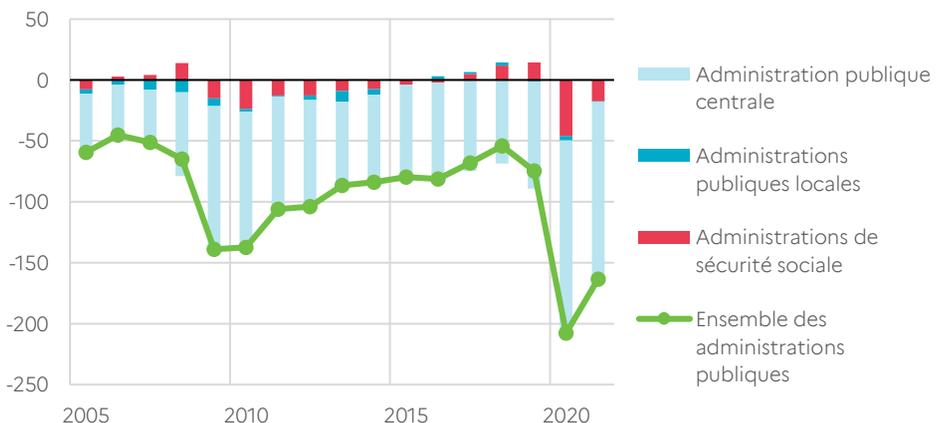
**Lecture** > En 2021, les prestations sociales s'élèvent à 833,8 milliards d'euros ; elles augmentent de 2,4 % après 6,9 % en 2020. Les cotisations sociales atteignent 467,0 milliards d'euros et sont en hausse de 6,8 % par rapport à 2020. En 2021, Le solde de la protection sociale s'établit à -18,1 milliards d'euros.

**Champ** > Ensemble des régimes de la protection sociale.

**Source** > DREES, CPS.

**Graphique 5** Solde des administrations publiques (déficit public)

En milliards d'euros



**Lecture** > En 2021, le déficit public atteint 163 milliards d'euros, dont 145 milliards d'euros pour l'État.

**Source** > Insee, comptes nationaux.



**Pour en savoir plus**

- > **Arnaud, F., et al. (dir.)** (2022). *Les dépenses de santé en 2021 – Résultats des comptes de la santé*. Paris, France : DREES coll. Panoramas de la DREES-Santé.
- > **OCDE** (2022, mars). *Riding the waves: Adjusting job retention schemes through the COVID-19 crisis*. OCDE, *Tackling coronavirus (COVID-19)*.